80e ANNEE. — N° 145. MERCREDI 11 DECEMBRE 1940.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —)	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —)	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LEÇON D'EXPÉRIENCE

Il faut réhabiliter la politique dans l'esprit public qui la méprisait pour l'avoir vu pratiquer par des gens méprisables, comme on mépriserait la médecine si on ne la jugeait que d'après les médecins-marrons.

L'art de gouverner les hommes qui est l'objet de la politique requiert d'éminentes facultés d'esprit et de caractère qui sont rares. En l'ouvrant à tout le monde, on livrait la politique à la foule des incapables, des bas ambitieux, des traficants et des combinards. Pour y entrer, il ne s'agissait que d'en avoir envie ! Elle s'offrait comme un refuge aux ratés de partout, lesquels y apportaient plus d'appétits personnels que de scrupules et de dévouement à la chose publique. Combien étaient-ils à la Chambre de Vincent-Auriol et de Monnet dont on pouvait dire : ils n'étaient bons à rien, on en a fait des députés !

⁂

En faisant de la politique un métier, on l'avait avilie. Une rapide déchéance la mena bientôt à n'être plus qu'une bagarre de carrefour d'où s'écartaient les hommes de valeur peu désireux de se colleter avec des voyous. On y avait fait de l'égalité en y faisant de la bassesse.

Je ne saurais exprimer la douleur des vrais républicains qui avaient rêvé de faire de la République le régime des meilleurs et qui la virent devenir la proie des gueulards, des charlatans, des hommes sans foi et sans honneur. D'une législature à l'autre le niveau moral et intellectuel baissait à la Chambre jusqu'au point où des nabots faisaient figure de grands hommes et où l'on intronisait Excellences des gens qu'on n'aurait pas admis autrefois comme attachés de cabinet. Les mœurs y étaient telles qu'avec le système des équipes qui s'organisaient dans les coulisses pour faire au ministère en fonction le coup du père François, on devenait ministre à peu près comme ailleurs on devient chef de bande !

Aussi fallait-il voir ces séances au Palais-Bourbon que le Journal Officiel *appelait pudiquement des « délibérations » dans cette salle étouffée et étouffante où se faisaient les lois de la France parmi le tumulte des invectives, des hurlements et des cris d'animaux ! ! !*

⁂

Ainsi pratiquée la politique était le foyer des mauvaises passions où s'alimentaient jusque dans les plus petites communes les haines et les rancunes. On en était venu à admettre d'un consentement général que la simple honnêteté n'était pas de mise en politique. On avait fini par trouver presque normal, par exemple, qu'un escroc reconnu pour tel et publiquement convaincu du fait osât encore se présenter à la députation et qu'il y recueillit un nombre imposant de suffrages. Nous avons vu ça, pas loin d'ici. A peu près tous les moyens étaient bons pour réussir. Ruse et mensonge étaient de pratique courante dans les mœurs électorales et ce qui eût deshonoré quelqu'un dans la vie ordinaire lui donnait presque du crédit dans la vie publique. On pouvait y filouter tout à son aise ! « Bah ! c'est de la politique ! » disaient les gens dont beaucoup pensaient in petto — quand ils ne le proclamaient pas — en face d'une canaillerie caractérisée ; « Ah ! celui-là est un malin ! Il saura y faire ! Nous en profiterons ! »

Ainsi cette espèce de gangrène morale se propageait des politiciens au pays et faisait trouver presque naturel que le suffrage universel ait confié les intérêts nationaux à une bande d'aventuriers auxquels ceux-là mêmes qui avaient voté pour eux n'auraient pas confié leurs intérêts particuliers.

⁂

Eh ! bien le premier redressement de l'esprit public doit consister à le convaincre de cette vérité que la politique est une chose honorable entre toutes parce que c'est d'elle que dépend le bien ou le mal du pays ; qu'il est très difficile de bien gouverner les hommes ; que cette science exige à la fois beaucoup de sagesse, de caractère et d'expérience et qu'indépendamment de toute « idéologie » préconçue le bon système est celui qui remet le gouvernement aux plus capables de le bien exercer !

Emile LAPORTE.

Nos Echos

Il a raison.

Un de nos bons confrères, qui aime bien son vieux Cahors et qui l'a toujours défendu contre les ignorants et les saboteurs, s'est ému ces temps derniers des périls qui menacent le portail-nord de la Cathédrale.

Nous n'avons pas à dire ici quelle valeur d'art et de souvenir s'attache à ce spécimen à peu près unique de la sculpture religieuse des XIVe et XVe siècles. Il est par bonheur parfaitement conservé et nous avons la mémoire de la belle causerie explicative que fit un jour, à une caravane d'archéologues réunis devant ce portail, notre savant ami, M. Rey, maire de Duravel et professeur d'art médiéval à la Faculté de Toulouse. A sa voix les pierres parlaient et toute une époque de notre vieille Cité se ranimait à nos esprits.

Eh ! bien, la grille qui protégeait ce monument a été enfoncée par un camion automobile. Il est urgent de le protéger contre des déprédations qui sont devenues faciles. Notre confrère réclame, avec raison, que si l'on ne peut pas remplacer ou réparer la grille détruite, on y mette du moins une palissade en planches. Ce provisoire durera ce qu'il durera. Du moins pendant ce temps il protégera les sculptures de ce portail qui en valent la peine.

Notre confrère a raison et nous nous permettons de le dire.

Le grand coupable !

J'ai lu, l'autre jour, dans le *Journal du Lot* que le tribunal de simple police de Figeac, entre autres diverses condamnations, en avait prononcé une pour *« exercice de la divination »*.

je voudrais bien savoir exactement ce qui est défendu. Est-ce de deviner ? Est-ce de faire croire qu'on devine alors que l'on ne devine pas ?

Un devin qui devine est-il coupable ? Et l'est-il au même degré qu'un devin qui ne devine pas ?

Pour ma part, si j'avais à me prononcer, non suivant une loi écrite par d'autres, mais d'après mon jugement personnel, c'est celui qui devine que je condamnerais. Celui-là serait un vrai fléau, une peste abominable qu'il faudrait faire taire à tout prix.

Dévoiler l'avenir ! Quelle horreur ! Nous faire savoir d'avance ce que nous ferons, ce qui nous arrivera, ce serait ôter à la vie tout ce qui la rend supportable : l'ignorance, la surprise, l'espérance.

Il n'y aurait pas de peine assez dure pour mettre dans l'impuissance de nuire un si grand malfaiteur !

INFORMATIONS

Accord de compensation franco-allemand

L' « Officiel » donne un certain nombre de précisions sur les conditions de l'accord de compensation franco-allemand.

Ces précisions visent :

Les règlements compris dans la compensation. A ce sujet il est indiqué que l'accord rend notamment possibles les envois de fonds des prisonniers français à leur famille ainsi que les envois de fonds des familles aux prisonniers. Mais des précisions ne pourront être données qu'ultérieurement sur les conditions de ces envois.

Les opérations nouvelles. Celles-ci concernent la liquidation de l'arriéré ainsi que celles qui ont été conclues pendant la période transitoire.

La liquidation des dettes et des créances arriérées.

Cour Suprême de Justice

La Cour Suprême de justice, après avoir recueilli plus de 200 dépositions de témoins, a estimé que les pièces de la procédure étaient susceptibles d'être utilement communiquées aux inculpés détenus, MM. Léon Blum, Guy La Chambre, Daladier et le général Gamelin, ainsi qu'aux avocats par eux choisis. Il sera ensuite procédé au dernier interrogatoire des inculpés et après communication du dossier de la procédure au procureur général en vue de ses réquisitions définitives le jour de l'audience sera fixé à une date aussi rapprochée que possible.

La lutte contre le communisme

Les nommés Gilbert Laverny, d'Agen ; Lucien Caujolle, d'Aiguillon ; Jean Riffaud, de Sainte-Bazeille, et René Raffy, de Pont-du-Casse, viennent d'être transférés dans un camp d'indésirables, en raison de leur activité récente dans le département, tendant à la reconstitution de partis dissous.

En outre, en 5 mois, 1.141 arrestations ont été opérées dans la région parisienne.

Démenti américain

Le « New-York World Telegram » annonce que le ministre de la Marine a démenti les bruits suivant lesquels plus de cinquante vieux destroyers américains auraient été livrés secrètement à l'Angleterre.

Les bombardements en novembre

On déclare de source compétente allemande que les quantités de bombes explosives lancées par la Luftwaffe sur ses objectifs en Angleterre ont été, pendant le mois de novembre, quinze fois plus élevées que celles lancées par la R.A.F. en Allemagne. La R.A.F. a jeté sur l'Allemagne 430.000 kilogrammes de bombes explosives, alors que la Luftwaffe en a jeté sur l'Angleterre 6.740.000, dont 3.170.000 sur Londres et 2.600.000 sur Birmingham.

En Espagne

Le général Franco a reçu M. Piétri, nouvel ambassadeur de France en Espagne, qui lui a présenté ses lettres de créance.

Une atmosphère de grande cordialité a présidé à la cérémonie au cours de laquelle M. François Piétri, nouvel ambassadeur de France à Madrid, a remis ses lettres de créance au général Franco.

M. Piétri a été conduit, ensuite, au palais royal.

Le nouvel ordre européen et la Yougoslavie

La presse bulgare publie en première page et sous des titres sensationnels, les déclarations par lesquelles le président du Conseil yougoslave a affirmé la volonté de la Yougoslavie de participer à l'établissement d'un nouvel ordre en Europe.

Ces déclarations ont produit un grand effet à Belgrade et sont vivement discutées par le public.

Un grand journaliste italien croit que la guerre sera longue

Dans un discours prononcé à Berlin, M. Ansaldo, directeur du « Télégrafo », après s'être demandé si la lutte dont dépend le sort du monde serait longue, a répondu comme suit à sa propre question : « Cela est possible et, d'après divers indices, c'est même vraisemblable. Le peuple italien a reconnu cette possibilité depuis longtemps ; il s'y adapte et s'y prépare. »

EN PEU DE MOTS...

— M. Cathala, secrétaire général aux P.T.T., est nommé secrétaire général à l'information, en remplacement de M. Jean Montigny.

— L'interprète-capitaine Pierre Viénot, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, l'un des parlementaires embarqués à bord du « Massilia » a été condamné par le Conseil de guerre de la 13e région, à 8 ans de prison avec sursis, à la perte de son grade, à l'interdiction pendant 20 ans de ses droits civiques.

— Du 1er janvier au 30 novembre 1940, les droits de douane en Suisse se sont élevés à 210 millions contre 273 en 1939.

— Deux ingénieurs américains, les frères Beslir, ont inventé et expérimenté avec succès un nouveau type d'avion dont la principale qualité est d'être absolument silencieux.

— On annonce la mort à Monte-Carlo de M. André Corneau, directeur du « Petit Ardennais ». Il était né en 1856.

Plus de noctambulisme en Espagne

On annonce que le général Franco entreprend la lutte contre le noctambulisme de ses compatriotes.

Les cinémas et les théâtres qui prolongeaient leurs séances jusqu'à près de deux heures du matin devront être vides et fermés à minuit. Dans les bureaux, on ne pourra pas travailler plus tard que une heure et demie pour la matinée et huit heures pour le soir.

Si le « Caudillo » déclare la guerre au noctambulisme, c'est donc qu'il le considère comme un ennemi ? Il se peut. Le « mal de veiller », comme l'appelait je ne sais plus qui, est assez peu propice au travail, au travail de jour, bien entendu, celui qui fait aller l'activité nationale.

Les Espagnols préféraient travailler aux lumières et dormir durant la matinée. Quand on se promenait à minuit dans les rues de Madrid ou de Barcelone en juillet et en août, on entendait le long des maisons des crépitements de machines à écrire. En revanche, si vous vouliez acheter un paquet de « cigarillos » sur le coup de huit heures du matin, vous aviez bien des chances de trouver fermé le débit de tabacs.

Avec mon horaire de Français, il m'arrivait souvent, étant dans la capitale espagnole, de visiter un ami sur la pointe de midi. « El senor esta tadavia en la cama », me répondait la domestique ; ce qui signifie en français: « Monsieur est encore couché ».

C'était vrai. Mais il faut dire que les Espagnols avaient des circonstances atténuantes, ne serait-ce que les 40 degrés centigrades jusqu'auxquels monte en été le thermomètre dans les villes de l'intérieur. Allez donc travailler avec une telle chaleur !

Mais l'hiver nos voisins ne se couchaient pas plus tôt. Le pli était pris, le noctambulisme était vraiment une habitude, un pli national. Il avait fini par produire ces interminables causeries, ces « charlas » qui, commencées dans les cafés, se prolongeaient sur les trottoirs, au coin des rues et sur les places, jusqu'à l'approche de l'aube.

Chères « velatas » madrilènes ! Vous voilà condamnées. Les Espagnols qui nous traitaient volontiers de « couche-tôt » vont-ils adopter l'horaire des poules ? Nous avons vu des choses plus étonnantes.

PAN.

SECOURS NATIONAL

Faites aux autres ce que vous voudriez qui vous fût fait

Chronique du Lot

JEUNES DE 14 A 21 ANS SANS EMPLOI

Le Secrétariat Général de la Jeunesse ouvre des ateliers de jeunesse et forme des équipes de jeunes pour les initier et les orienter professionnellement tout en leur donnant une occupation salutaire et en leur constituant un pécule.

Jeunes gens qui demeurez inoccupés, faites-vous inscrire sans délai à la Mairie (salle des adjoints).

AUX EXPLOITANTS AGRICOLES

Urgent. — Le Maire de Cahors rappelle aux exploitants agricoles et artisans ruraux qui n'ont pas encore adhéré à une Caisse agricole d'allocations familiales agréée qu'ils doivent remplir cette formalité d'extrême urgence, faute de quoi les inscriptions des assujettis défaillants se feront d'office par le Comité départemental des allocations familiales.

Les intéressés trouveront à la Mairie les imprimés nécessaires mis à leur disposition par la Caisse mutuelle du Lot.

UNE AUTO TOMBE DANS UN RAVIN

Vendredi matin M. Prunières, entrepreneur au Vigan (Lot) transportait en auto au camp de La Cal quatre miliciens espagnols. Il était accompagné de M. Delchié, conseiller général de Gourdon, maire du Vigan.

Vers 11 heures, à la descente de Rocamadour, au-dessus de Roques-Fraîche, l'auto, entraînée par son propre poids et sans que son conducteur puisse la redresser, traversa la route et alla heurter le parapet qui fut défoncé sur une longueur de 4 mètres.

L'auto fit alors une première chute d'une vingtaine de mètres, puis après un second bond de 30 mètres contre un rocher, fut projetée dans le vide pour aller s'écraser dans un champ au fond du ravin, contre un noyer.

M. Prunières est couvert de contusions, M. Delchié souffre d'une vive douleur au bas de la nuque et aux reins. On craint une fracture de la colonne vertébrale.

Des quatre miliciens, l'un d'eux est mort à l'hôpital, un second a les mâchoires brisées et les deux autres sont dans un état très grave. Ils ont été transportés à l'hôpital de Gourdon.

ASSOMMÉ, POIGNARDÉ PUIS DÉFENESTRÉ DANS LE TRAIN

Un assassinat du genre le plus crapuleux a été commis lundi matin dans le train entre Gourdon et Souillac. Il a fallu pour qu'il soit possible des circonstances exceptionnelles, c'est-à-dire que l'assassin et sa victime se fussent trouvés seuls dans le compartiment. Voici dans quelles conditions il a été découvert.

Vers 3 heures du matin l'employé de service le long de la voie du chemin de fer trouvait, gisant dans une mare de sang, un cadavre sur le ballast. C'était celui de M. Saulières employé des P.T.T. qui, de Gourdon, se rendait à son travail à Souillac.

La gendarmerie de cette commune aussitôt alertée, sous la conduite de M. Dufour, chef de brigade, visita le train et ne tarda pas à y découvrir, caché sous les wagons, un individu qui déclara se nommer Alexandre Cocusse, âgé de 21 ans, natif de Saône-et-Loire et de son état chaudronnier ambulant.

Comme il lui était difficile d'expliquer le soin qu'il prenait de se cacher et certaines traces de sang suspectes, il dut finir par avouer au gendarme qu'il était bien l'auteur de l'assassinat de M. Saulières.

La veille, il avait fait la connaissance de sa victime dans un restaurant de Gourdon où il avait constaté que M. Saulières portait sur lui un portefeuille bien garni.

Avec précaution et par une marche à contre-voie il le suivit dans son compartiment. Là, se trouvant seul avec Saulières, il l'assaillit, l'assommant à coups de sabots sur la tête. Après quoi il l'acheva à coups de couteau, s'empara de sa montre et de son porte-monnaie contenant quelques centaines de francs, puis le projeta par la portière.

Toutefois le bandit oublia le portefeuille qui se trouvait dans la poche intérieure du veston.

Dans la gare de Souillac, il descendit à contre-voie, se réfugia sous un train, pensant s'enfuir à la faveur de la nuit et où il fut surpris et arrêté.

Le parquet de Cahors s'est rendu sur les lieux où son enquête a confirmé ce que nous disons plus haut. Cocusse, arrêté, a été écroué à la prison de Cahors.

Ce crime a provoqué une vive émotion dans la région de Gourdon et Souillac où M. Saulières était bien connu et estimé.

La Soirée au profit du Secours National

Salle archicomble vendredi soir au Palais des Fêtes pour assister à la conférence du général Niessel, sub-délégué du Secours National. Du monde partout. Il y en avait bien plus qu'il n'y a de places. Debout et serrés, plus de 1.500 auditeurs étaient là attentifs et profondément émus. N'énumérons personne. Il y avait tout le monde.

Cette réunion, dont M. Bézagu, préfet du Lot, était l'initiateur, était organisée au profit du Secours National. Le président du Comité local, M. Orliac, ouvre donc la séance en remerciant le public de son empressement et en présentant les deux conférenciers, ce qui lui est l'occasion de dire que les résultats déjà obtenus par le Comité départemental du Secours National sont bien au delà des espérances qu'il avait formées. De tout son cœur le public cadurcien et lotois a répondu à l'appel qui lui était fait. Qu'il en soit remercié et qu'il continue !

C'est ensuite au tour du capitaine Alric qui fut prisonnier lui-même, qui a réussi à ne plus l'être et qui va raconter ce qu'il a vu pendant qu'il l'était. Ce n'est pas une simple causerie. C'est une évocation que l'auditoire suit avec émotion. Il nous apprend ce qu'est l'existence de ces chers enfants de France retenus dans les camps loin de leurs familles. Il nous dit leur capture, leur arrivée aux premier points de rassemblement, puis dans les camps de triage, puis dans les camps semi-permanents. Là, comment ils sont installés, comment ils sont ravitaillés. L'ennui de cette monotone attente dans l'ignorance. « Que fait ma femme ? Que font mes enfants ? Où sont-ils ? »... L'anxiété exaspérante d'avoir des nouvelles, de savoir un peu ce qui se passe. L'arrivée du courrier, des colis ! Les lettres, on les relit ! Les colis, on les partage avec les camarades qui n'en ont pas ! Puis, les corvées ! Et puis, et puis surtout, l'affection dont ils sont entourés par ces braves populations françaises de la zone occupée qui se privent elles-mêmes pour donner une part du peu qu'elles ont aux prisonniers de France. Ah Cadurciens, Lotois, mes frères, dit le capitaine Alric, vous ne savez pas comme vous êtes privilégiés, vous ne savez pas quelle reconnaissance nous devons à ces braves gens de l'Est et du Nord qui, eux, prennent sur leur nécessaire pour partager avec nos prisonniers ! Donnez, donnez, donnez tant que vous pourrez ! Vous ne donnerez jamais autant qu'eux !

L'émotion causée par cette causerie n'était pas dissipée quand le général Niessel, combattant de la Grande-Guerre, combattant de la dernière, membre du Conseil Supérieur de la Guerre, prit la parole pour une conférence sur les Maréchaux de France.

Elle commença par un rapide exposé historique sur l'origine en France du maréchalat. Puis par grandes étapes le conférencier en vient aux derniers maréchaux, ceux qui furent créés par la guerre de 1914-1918. Il retrace leur carrière magnifique et dit les grands services rendus par eux à la Patrie, soit en France, soit dans nos colonies ! Il semble que nous nous promenions dans la galerie des gloires françaises devant les portraits de ces grands soldats et de ces grands serviteurs du pays : Joffre, Foch, Pétain, Fayolle, Franchet d'Espérey, Lyautey, Galliéni, Maunoury.

Le général Niessel les a tous connus et il peut rapporter sur chacun d'eux une anecdote évocatrice, un trait significatif. On le suit avec une attention qui ne se lasse pas et on l'acclame à la fin quand il évoque la figure du Maréchal Pétain, sauveur de la France.

La foule se retira ensuite, profondément impressionnée par cette soirée au cours de laquelle fut faite une quête qui rapporta plus de 2.400 francs. Avec la recette qui dut être abondante, le comité du Secours National aura fait une bonne journée.

PRÉCISION NÉCESSAIRE POUR LA DISTRIBUTION DU LAIT

M. l'Intendant, Directeur départemental du Ravitaillement général du Lot, nous communique :

« La notice au sujet de la délivrance du Lait condensé parue dans la presse locale du 24 novembre 1940 semble avoir donné lieu à une interprétation erronée.

« Pour rétablir les faits, il est précisé à nouveau que le lait concentré sucré ou non est exclusivement réservé à la consommation des enfants, des vieillards et des malades ; il ne peut leur être délivré que sur le vu d'un certificat médical en prescrivant formellement l'emploi à l'exclusion de lait frais entier.

« La boîte de 450 grammes de lait non sucré et de 400 grammes de lait sucré équivaut approximativement à 1 litre de lait frais entier. »

CAHORS

LA SAISON THEATRALE A CAHORS

D'excellentes compagnies théâtrales se succèdent à Cahors. D'autres sont annoncées qui promettent de ne le céder en rien à leurs devancières pour ce qui est de la valeur artistique.

Pour ce qui est du choix des œuvres, il y aurait beaucoup à dire. La grandeur, l'universalité, la vérité humaine de nos grands classiques sont rendues encore plus sensibles à tout esprit un peu cultivé par la gravité des circonstances et le tragique des événements. Celles-là sont toujours actuelles !

Parmi les pièces plus modernes, il faudrait peut-être un peu plus de discernement. Nous ne voulons pas parler des *Saltimbanques*. Cela ne tire pas à conséquence. Bien qu'il serait fâcheux qu'on continuât à nous prendre à l'étranger pour des faiseurs et des amateurs d'opérettes. L'esprit et le goût français valent heureusement mieux que cela et ce n'est pas sur des œuvres de ce genre, au moins médiocre, que nous voudrions être jugés.

Mais il en est d'autres, comme *Jean de la Lune*, œuvre littéraire faite avec beaucoup de talent, dont il ne faudrait pas laisser croire qu'elles sont en harmonie et en concordance avec l'âme française ni avec les mœurs de notre pays. Ce qu'il y a là-dedans de... mettons de « faisandé » pouvait faire rire avant la guerre, avant la défaite. Aujourd'hui, ça fait un peu honte !

L'histoire de cette petite femme, charmante créature sans cervelle, sans cœur, si pervertie qu'elle ne s'en rend même pas compte et de sa molle et flasque crapule de frère, est-ce que vous croyez que c'est bien le moment d'en faire étalage ?

En tout cas, il est nécessaire de bien dire que la société française ne se reconnaît pas dans ces personnages, qu'ils n'ont pas été faits à notre ressemblance et qu'ils le sont moins que jamais !

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Cahors se réunira en séance publique, le vendredi 13 décembre prochain à 20 h. 30.

Ordre du jour : Donation à l'Hôpital-Hospice ; Renouvellement de baux à loyer ; Budget primitif Hôpital-Hospice (1941) ; Budget primitif E.P.S. (1941) ; Demande de bourse Galdemar ; Demande de subvention ; Affaires diverses, etc.

VENTE DE VIEUX VEHICULES AUTOMOBILES

La Chambre de Commerce du Lot fait connaître que l'Administration des Domaines se propose de mettre en vente le plus tôt possible un certain nombre de véhicules automobiles abandonnés en bordure des routes du département du Lot.

Les intéressés peuvent consulter, au Secrétariat de la Chambre de Commerce, quai Cavaignac, à Cahors, ou aux Bureaux des Domaines, Hôtel des Finances, rue V.-Hugo, à Cahors, la liste des véhicules et de leurs emplacements.

Aux réfugiés français

Les réfugiés français qui résidaient à l'Etranger avant les hostilités (et particulièrement en Belgique) sont priés de venir se faire inscrire à la Mairie dans le plus bref délai.

A la Préfecture

Ces jours derniers a eu lieu à la préfecture le concours de rédacteurs. Ont été reçus : MM. Lafon, Laborde, Ouvrieu et Laurentz. Nos félicitations.

Octrois de Cahors

Un concours pour l'emploi de trois préposés des octrois de Cahors a eu lieu ces jours derniers. Ont été reçus : MM. Contival, Dajean, Parazines. Nos félicitations.

Ski Club Cadurcien

Les membres actifs du ski-club cadurcien sont priés de se réunir au siège social (café Tivoli) le vendredi 13 décembre 1940 à 20 h. 30.

Ordre du jour : 1° Election du bureau ; 2° Paiement des cotisations ; 3° Organisation des sorties de la saison nouvelle. Présence indispensable. — *Le Président :* M. MIROUSE.

Mutation au P.-O.

M. Grelau, chef de station à Luzech, est nommé à la gare de Rabastens (Tarn).

Chronique des Théâtres

GRAND GALA

Le vendredi 13 décembre en soirée : grand gala au Théâtre de Cahors avec un spectacle de premier ordre pouvant être vu par tous, et ayant remporté partout le plus vif succès. Trois heures de rire, de chansons et de variétés, avec le roi des fantaisistes, Félix Paquet, l'humoriste au piano Bétove, le dessinateur-express de la radio Georges Bastia, le jeune compositeur de « 19 ans » Pascal Bastia, la ravissante Maryse Marly, avec la trépidante Sylvia Staile et le célèbre chansonnier de la radio Jean Marsac, dans un tour de chant éblouissant. Il est prudent de louer ses places pour cet unique gala ; places de 10 à 25.

SURVEILLANCE NÉCESSAIRE

Dès 20 heures, c'est avec précaution que les Cadurciens doivent circuler dans les rues et ce n'est pas sans tâtonnement que d'aucuns regagnent leur logis !...

La pâle lueur des becs électriques est à peu près suffisante pour permettre de circuler sans trop de danger.

Toutefois plusieurs personnes signalent qu'elles ont été heurtées par des cyclistes qui, évidemment, avaient oublié d'allumer la lanterne de leur vélo.

D'autre part, dans certains quartiers, des passants ont buté contre des caisses, des objets divers laissés en dépôt sur le trottoir et qu'on avait oublié de rentrer la nuit venue.

Jusqu'à ce jour, aucun accident grave ne s'est produit, mais des précautions sont à prendre.

Il appartient à ceux qui sont chargés de faire observer les prescriptions de la défense passive d'établir une surveillance qui ne manquera pas de donner de bons résultats. L. B.

PLUS DE VENTE AVEC PRIMES

M. le Préfet du Lot vient de prendre un arrêté qui interdit la vente avec prime ou articles quelconques.

Cette interdiction s'applique aussi bien de toutes marchandises, denrées, objets à la remise en prime d'un objet quelconque qu'à la délivrance de timbres ou tickets-primes.

IL FAUT DES MACHINES A COUDRE

L'ouvroir des réfugiés a un besoin urgent de machines à coudre pour confectionner les vêtements indispensables aux réfugiés.

Les personnes qui ont la possibilité de vendre, de louer, ou de prêter des machines à coudre sont priées de se faire connaître au Vestiaire départemental des Réfugiés, Inspection de l'Assistance publique, Préfecture à Cahors.

Nécrologie

C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme Bousquet, née Marie-Berthe Guitard, décédée à l'âge de 53 ans.

Elle était l'épouse de M. Léon Bousquet, le chapelier bien connu de la rue Foch, et était très estimée de tous ceux qui la connaissaient.

A ses obsèques, qui ont été célébrées dimanche à 14 heures, assistait une foule nombreuse qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à M. Léon Bousquet, à M. et Mme Jean Bousquet, à M. Guitard, à tous les parents nos sincères condoléances.

Contributions directes

M. Labro, directeur de 2e classe des Contributions directes à Montpellier, est nommé à Cahors, en remplacement de M. Saint-Alary, qui est nommé à Montpellier.

Gendarmerie

M. Rivary, gendarme à Latronquière, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Bousquet, gendarme à Pamiers, est nommé à St-Géry, en remplacement de M. Marcastel, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Aux Agriculteurs

Les agriculteurs détenant actuellement un cheval ou mulet à titre de prêt, ainsi que ceux dont la demande de prêt n'a pas reçu satisfaction, sont priés de passer à la Mairie avant le 10 décembre prochain, dernier délai.

Auto contre camion

Une auto appartenant à M. Magal, demeurant à Cahors faubourg Labarre, et un camion appartenant à l'administration des Ponts et Chaussées sont entrés en collision, avenue de la Gare. Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais les dégâts matériels sont assez importants.

Me Chabal, huissier, a fait les constatations.

Qui l'a perdue ?

Il a été trouvé par Mlle M.-T. Jauffret une petite somme en billets de banque. La personne qui aurait perdu ces billets est priée de se présenter 3, rue Joachim-Murat.

EDEN

Mercredi 11, jeudi 12, samedi 14 et dimanche 15 décembre, en soirée. Dimanche, matinée.

L'un des plus grands comédiens actuels, l'incomparable interprète de « Henri VIII » et « Les Révoltés du Bounty », Charles Laugton dans une remarquable production

LA TAVERNE DE LA JAMAIQUE

avec Maureen O., Hara, Leslie Banks, Robert Newton.

En complément : **Radio Crochet,** comédie.

PALAIS DES FETES

Mardi 10, mercredi 11, jeudi 12, samedi 14, dimanche 15 décembre, en soirée à 20 heures 15. Dimanche, matinée à 15 heures.

Deux grands films

Jean Murat, Madeleine Sologne, Pierre Brasseur, Ruggieri dans une charmante comédie

LE PÈRE LEBONNARD

scénario de Jean de Limur.

Martha Eggerth dans un film tiré de la célèbre opérette de Frantz Lehar

QUAND L'ALOUETTE CHANTE

Les Sports

Les Jeunes Cadourques

Foot-ball association. — Jeunes Cadourques (I) battent J. S. Gramat (I) par 1 but à 0. — C'est devant un nombreux public que se déroula cette magnifique partie, l'équipe gramatoise dont la réputation n'est nullement surfaite présente une équipe athlétique et homogène, les J. C. décidés à bien faire font leur entrée sur le terrain. D'entrée Gramat attaque à fond, mais les demis Cadourques bien soutenus par les arrières ne laissent rien passer. Gramat continue à dominer, mais le goal Cadourques, tel un lion dans sa cage, bloque à tour de bras. Malgré le vent les Cadourques foncent vers les buts gramatois et une erreur d'arbitrage leur enlève l'ultime chance de marquer. Gramat domine, et la mi-temps arrive sur un score vierge. Après les citrons, la physionomie de la partie change, c'est au tour des J.C. d'attaquer ; ils dominent manifestement mais la faiblesse de leurs schoots n'inquiètent nullement le goal gramatois. Sur une magnifique descente des avants Cadourques, Aria centre dans sa foulée, Saby reprend, et c'est le but. Peu après la fin est sifflée sur le score de 1 à 0. Bravo les Jeunes Cadourques ! continuez, vous réserverez à vos dirigeants et amis plus d'une victoire acquise (à la Cadourque).

A Cahors, Castelnau-Montratier (I) bat J. C. (II) par 1 à 0.

Arrondissement de Cahors

Duravel

La température. — L'hiver s'est fait prématurément sentir il y a une huitaine de jours. Durant une semaine le thermomètre est descendu la nuit à 4 et 5° au-dessous de zéro. Puis dans la nuit de mercredi à jeudi il a neigé, verglassé au matin et finalement la pluie est venue et n'a cessé de tomber avec abondance de jeudi à vendredi, ce qui a relevé sensiblement la température.

Les emblavures n'étant pas complètement faites, il serait à souhaiter que le temps permit de les terminer.

Déclarations de vin. — Il a été fait pour l'année 1940 121 déclarations de récoltes qui ont donné 1.948 hectolitres de vin rouge et 4 hectolitres de vin blanc, soit un total de 1.952 hectolitres sur une surface de 177 hectares 30 ares.

En 1939, il y avait eu 7.651 hectol. 60, à peu près 4 fois plus.

Puy-l'Evêque

Secours national. — La commune de Puy-l'Evêque a répondu à l'appel du Maréchal Pétain en faveur du Secours national.

M. Gipoulou Alfred, premier adjoint, représentant la municipalité, délégué cantonal, a constitué un comité communal où se trouvent réunis les divers organismes de la localité.

La vente des portraits de M. le Maréchal Pétain, les quêtes, les collectes et dons effectués dans toute la commune ont produit la somme totale de 5.200 fr.

En outre des centaines de kilos d'effets d'habillement, linge, chaussures, etc. ont été recueillis.

M. le maire est heureux de remercier les généreux donateurs.

Notre commune ne se classera peut-être pas la première du canton, mais elle occupera certainement une bonne place.

La somme recueillie a été adressée par chèque à M. le Délégué du département du Lot à Cahors. Plusieurs tonnes d'effets, linge, chaussures, etc., sont déjà groupés dans une salle de la mairie. Les dons sont encore reçus.

La joie de vivre

C'est lorsque la santé est florissante qu'on ressent le mieux tout le bonheur de l'existence, mais c'est tantôt l'estomac, tantôt le foie ou les reins qui ne vont pas. Prenez donc l'habitude de prendre chaque soir, après le repas, une tasse de tisane Vichyflore. Elle a une action hépatique diurétique, laxative de par les plantes judicieusement choisies et dosées qui la composent telles que : combretum, boldo, séné, coriandre, bourdaine, associées aux sels des eaux du bassin de Vichy ; elle assure des digestions aisées, fait disparaître lourdeurs, nausées, ballonnements, aigreurs, migraines et leur conséquence : la dangereuse constipation ; elle convient à tous les âges et à tous les tempéraments. La Gde Bte : 8 fr. 90. Ttes Phies.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Ateliers de jeunesse. — M. le ministre de la Jeunesse organise la lutte contre le chômage des jeunes qui ont dépassé l'âge de la scolarité jusqu'à 21 ans. Il ouvre dans ce but des ateliers, forme des équipes pour les initier et les orienter professionnellement en leur donnant une occupation salutaire et en leur constituant un pécule.

Selon les instructions de M. le préfet du Lot, tous les jeunes de 14 à 21 ans inoccupés sont invités à se faire inscrire immédiatement à la mairie de Figeac.

A la Légion française des combattants. — Tous les anciens combattants sont informés qu'une permanence sera établie dans une salle de la mairie, de 9 h. 30 à 11 h. 30, en vue d'établir les demandes d'adhésion à la Légion des combattants.

Ils devront être porteurs de leur carte de combattant.

Pour permettre l'envoi du journal, il est recommandé de se faire inscrire d'urgence. Des feuilles d'adhésion sont à leur disposition chez MM. Tillet, hôtel des Carmes ; Petit, tissus, rue d'Aujou ; Lafon, coiffeur, pont Gambetta ; Roussille, faubourg du Pin ; Vincent, bijoutier, rue Gambetta.

Commencement d'incendie. — Mercredi entre 5 et 6 heures la population figeacoise a été éveillée par les cris stridents de la sirène. Un commencement d'incendie venait d'être signalé aux usines Ratier.

Le secteur des pompiers, sous la conduite du dévoué capitaine Goutal s'est rendu immédiatement sur les lieux où étaient déjà MM. Besombes, premier adjoint au maire ; Cabantou et Ratier, directeurs ; Lacombe, architecte.

Les dégâts se sont portés uniquement sur une quinzaine de mètres de toiture, mais ils auraient pu être fort graves.

Lavercantière

La foire annuelle. — La foire annuelle de Lavercantière, une des plus anciennes et des plus réputées de la région, se tiendra vendredi 13 décembre. Autrefois elle avait sans doute plus de pittoresque, il y a quelques années de cela les sangliers hôtes de la vaste lande désertique du Frau traversèrent le bal en donnant plusieurs coups de boutoir aux couples affolés.

Les journaux de Paris s'emparèrent d'ailleurs à ce moment de ce fait divers.

Si le temps est plus clément on trouvera comme à l'ordinaire à cette foire un grand assortiment de volailles, gibier, canards, oies grasses ainsi que de bons lots de truffes et tout cela sans tickets !

Marcilhac

Décès. — Nous enregistrons le décès de M. Elie Cousy, âgé de 78 ans. Le défunt a succombé dans la commune de Savanac, chez sa belle-fille. Sa dépouille mortelle a été transportée à Marcilhac où l'inhumation a eu lieu dans le cimetière du village natal.

Nos condoléances à son fils, M. Justin Cousy, à sa petite-fille et à ses deux belles-filles.

« Souffrant aux articulations, aux épaules, aux genoux...

...j'ai trouvé votre Gandol chez mon pharmacien et je dois dire que j'ai obtenu grâce à la cure de Gandol des résultats tout à fait remarquables sur mon état arthritique », nous écrit M. Petel à Saint-Nicolas de Bliquetuit, par Caudebec-en-Caux S. I. La raison en est que le Gandol, après avoir éliminé l'acide urique, l'empêche de reformer dans l'organisme. La cure, — contre tous les rhumatismes, coûte 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orliac, à Cahors.

Arrondissement de Gourdon

Salviac

Dans la gendarmerie. — Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Berger en qualité de chef de brigade de Salviac. M. Berger n'est pas un inconnu à Salviac, il était déjà titulaire de ce poste mais avait été envoyé en Syrie. Il remplace M. Negger, réfugié d'Alsace-Lorraine, nommé à Romens dans l'Ariège. Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

REMERCIEMENTS

Monsieur Léon BOUSQUET ; Monsieur et Madame Jean BOUSQUET et leur fils Jacques ; Monsieur GUITARD Julien ;

Les familles COUDERC Henri, BURG Henri ; BOUSQUET Clément, DOMEC, MONTFORT, CASSAN et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Marie-Berthe GUITARD

Epouse Léon BOUSQUET

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

Quintonine

Le flacon pour faire soi-même un litre de vin fortifiant, 5 fr. 85. Ttes Phies.

PETITES ANNONCES

A VENDRE **fontaine étain Louis XV.** S'adresser au bureau du Journal.

SUIS ACHETEUR d'un **tour,** d'une **fraiseuse** et d'un **étau-limeur,** de construction récente et en très bon état. Faire offre à R. Labouèbe, 8, rue Massingy à Nice (Alpes-Maritimes).

ON DEMANDE **bons menuisiers,** libres de suite. Se présenter : Entr. Cros et Imbert, av. Jean-Jaurès, anc. maison Cros et Constant. (32.912).

CHERCHE **machine à écrire** d'occasion, bon état. Faire offres : Georges, *Journal du Lot,* Cahors (32.957).

MAISON à vendre, 6 pièces. Hangar, jardin, bien située. S'adresser, 1, rue des Capucins. (32.971).

DENTIFRICE tube Marielle, Crème à raser **Marielle.** Exclusivité : dépôt, expédition, 3, rue Portail-Alban, Cahors.

COMMERÇANTS inscrits au Registre de Commerce, vous êtes tenus, d'après la Loi, d'ouvrir un compte en banque ou dans un bureau de chèques postaux. Renseignez-vous au COMPTOIR NATIONAL d'Escompte de Paris à Cahors.

SUCCÉDANÉ Café, Représentants très introduits : 1° Cafetiers ; 2° Maisons alimentation, demandés par maison 1er ordre. Ecrire N° 868, Agence Havas, Toulouse.

DEUX CERTITUDES POUR TOUS

par l'élevage des volailles, chair et ponte ou l'élevage des lapins, chair et fourrure. Méthodes simples à profits rapides, revues périodiquement. Chaque notice au choix, un franc. **F. AMBLARD** (section 42), **Saint-Gaudens (Haute-Garonne).**

Propriétés et Immeubles

toute nature, tous prix
Régions intéressantes

Adressez-vous sans retard à E. ROBERT, à Prayssac (Lot)

Actuellement plusieurs immeubles dans bourgs et propriétés réelles occasions de 20 à 60.000

COMMUNE DE COURS

Projet de reconnaissance du chemin rural de Maquefave à Guillot, commune de Cours.

Les pièces composant le projet de reconnaissance du chemin rural de Maquefave à Guillot, commune de Cours, resteront déposées, pendant dix jours, du 6 décembre 1940 au 15 décembre 1940, à la mairie de cette commune où les habitants pourront en prendre connaissance sans déplacement. A l'expiration de ce délai et pendant les trois jours qui suivront, M. Périé, maire de Francoulès, commissaire-enquêteur, recevra à la mairie de ladite commune les déclarations verbales ou écrites des habitants sur l'utilité de la reconnaissance projetée.

Le Maire.

ETUDE DE Maître René BILLIÈRES
avoué à Cahors
63, Boulevard Gambetta

Assistance judiciaire
(décision du 30 mai 1939)

DIVORCE

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de Cahors, le onze juillet 1940, visé pour timbre et enregistré,

Entre le sieur GÉLIS Auguste, manœuvre à Cahors, y demeurant, 20, rue du Docteur-Bergounioux.

Et la dame Marie-Marcelle PEYLET, son épouse, domiciliée de droit avec lui, mais résidant de fait à Cahors, 8, rue Lastié, il appert que le divorce d'entre les époux GÉLIS-PEYLET a été prononcé au profit du mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné, à Cahors le 10 décembre 1940.

R. BILLIÈRES.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

ETUDE DE Maître Robert SÉGUY
licencié en droit, avoué à Cahors
1, rue Saint-Pierre

Exécution des dispositions de l'art. 8 du décret du 29 novembre 1939

En vue de poursuivre la purge des hypothèques grevant l'immeuble dont il va être parlé et pour obtenir la levée préalable de la suspension des délais de procédure il a été rendu le 29 novembre 1940, par Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors, une ordonnance prescrivant la présente insertion.

La procédure de purge sera poursuivie à la requête de Monsieur Paul-Marcel SAGOT-LESAGE, sans profession et de Dame Jeanne-Gilberte BERNARD, demeurant ensemble à Cahors, allées Fénelon, en leur qualité d'acquéreurs d'un immeuble d'habitation sis allées Fénelon, à Cahors, paraissant figurer au plan cadastral de la commune de Cahors sous le numéro 2.415 de la section N, ayant appartenu à Monsieur Augustin BRUGIDOU et Dame Antoinette MIGNOT, son épouse, demeurant actuellement à Albas, pour le prix de cent quarante mille fr., suivant acte retenu par Maître TRIADOU, notaire à Cahors, le vingt-sept juillet mil neuf cent trente-neuf, enregistré.

Conformément à l'article 5 du décret du 29 novembre 1939 tout intéressé pouvant se prévaloir des dispositions de ce décret pourra dans le mois de l'insertion former, par lettre recommandée, adressée au Greffier du Tribunal civil de Cahors, opposition motivée à la levée de la suspension des délais.

Cahors, le 10 décembre 1940.

R. SÉGUY.

Etude de Maître P. BERTRANDY
Licencié en Droit, Avoué à Figeac
Successeur de Maîtres Malrieu Loubet et Nuville

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Première insertion

Suivant jugement d'adjudication en date du treize novembre mil neuf cent quarante, rendu par le Tribunal civil de Figeac, enregistré à Figeac le deux décembre mil neuf cent quarante, folio 15, case 7, il a été adjugé à M. Moïse LULINSKY, horloger, demeurant à Figeac, place Barthal, en sus d'autres immeubles, un fonds de commerce d'hôtel-restaurant dépendant de la succession bénéficiaire de Madame Antonia MEULET, veuve de Monsieur Jules-Ernest CONTE, en son vivant restauratrice, demeurant à Figeac, rue de Colomb.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues en l'étude de Maître BERTRANDY, avoué à Figeac, chez lequel domicile est élu.

Pour première insertion.

P. BERTRANDY, *avoué.*

ETUDE DE Me PIERRE DESPRATS
AVOUÉ A CAHORS
rue du Portail-Alban, n° 10

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Cahors, le neuf mai mil neuf cent quarante, enregistré et signifié à avoué et à partie,

Entre : Monsieur SELVES Louis, propriétaire, demeurant à La Croix de Fer, commune de Cahors,

Et : Madame ICHES Eugénie, épouse séparée de corps de Louis SELVES, demeurant à Cahors, rue Mascoutou, numéro quatorze.

Il appert que le divorce a été prononcé par voie de conversion d'entre les époux SELVES-ICHES, au profit de la femme.

Cahors, le cinq décembre mil neuf cent quarante.

Pour extrait : signé : DESPRATS.

ETUDE DE Maître Pierre DESPRATS
AVOUÉ A CAHORS
rue du Portail-Alban, n° 10

Assistance Judiciaire
décision du 15 juin 1936

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Cahors le vingt-trois mai mil neuf cent quarante, enregistré, et signifié à avoué et à partie,

Entre : Monsieur Fernand DELRIEU, employé camionneur, demeurant à Cahors rue des Remparts, numéro douze,

Et : Madame Denise dite Paulette AMOUROUX, épouse Fernand DELRIEU, domiciliée de droit avec son époux, mais autorisée à résider et résidant en fait chez Madame AMOUROUX, sa mère, à Cahors, rue Nationale, numéro trente-deux.

Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux DELRIEU-AMOUROUX au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

A Cahors, le cinq décembre mil neuf cent quarante.

Pour extrait : signé : P. DESPRATS.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 87

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

— Mais parlez donc ! cria-t-il en revenant vers elle. Qu'y a-t-il eu entre lui et vous ?

— Des confidences ! répondit-elle à mi-voix. De terribles confidences.

Ruitz restait perplexe. Que voulait-elle lui faire entendre ?

— Je ne saisis pas. Qu'avez-vous pu dire à cet étranger ?

— Tout !

Son regard fixe semblait frappé de folie.

Tout près d'elle, maintenant, le jeune diplomate la regardait sans comprendre.

Il la vit si décolorée, avec tant de volonté morbide sur le visage, qu'il s'effraya pour elle et se demanda si elle ne perdait pas la raison.

— Que voulez-vous dire, Orane ? répéta-t-il plus doux, en lui prenant la main. Je vous en prie, expliquez-vous ?... Je suis inquiet : cet homme ?

— Un camarade, je vous l'ai dit.

— Alors ?

A son tour, elle regarda Ruitz et ses yeux perdirent un peu de leur fixité. Une larme, même, roula sur sa joue pâle.

— Ecoutez, Miguel, il faut que vous compreniez. Vous avez été trop dur pour moi... J'ai appris votre vraie personnalité en même temps que votre indifférence me soufletait publiquement. Vous aviez honte de moi, vous affectiez de ne pas me connaître... j'ai souffert atrocement ! Toute votre attitude dédaigneuse semblait me rejeter de votre vie... C'était inimaginable et tellement imprévu ! Tout de même, je portais votre nom, j'étais votre femme... C'était à la fois trop cruel et... trop tentant... la vengeance était à portée de ma main...

Il abandonna la menotte glacée et, anxieux soudain, se livra à tous les soupçons.

— Qu'est-ce que vous avez fait, Orane ? balbutiait-il, déjà aux cent coups.

Elle ne répondit pas tout de suite.

Subitement, elle se rendait compte qu'elle avait agi, tantôt, avec une légèreté inconcevable.

Comment avait-elle pu livrer à la presse de tels renseignements intimes sur son mari... sur eux deux ?

Oui, c'était pour se venger, pour faire connaître au grand jour que le jeune diplomate était marié. Et si elle lui racontait toutes ces choses, ce soir, c'était aussi pour prévenir Ruitz que, quoi qu'il fasse, à présent, il ne pouvait plus cacher à personne qu'une femme portait légalement son nom.

Oui, tout cela était exact, était réel...

Cependant, en cette minute, devant l'agitation de Miguel, elle comprenait que si le journaliste, malgré sa promesse de ne pas ridiculiser son mari, prononçait quelques paroles de trop, celui-ci ne pardonnerait jamais à sa femme de l'avoir placé en si désagréable posture.

Plus que tous leurs démêlés intimes, ses racontars de midi allaient les séparer... L'orgueil de Ruitz, mis à vif, ne pourrait pas faire grâce.

S'apercevant trop tard dans quel guêpier affolant elle s'était mise, elle ferma les yeux sous la vision terrible d'un irréparable qu'elle avait elle-même créé.

Egarée, elle chancela.

Ce fut Miguel qui la retint et l'aida à s'asseoir.

Désarçonné et inquiet, il la dévisageait. Il soupçonnait une catastrophe et n'arrivait pas à deviner laquelle.

E d'y savoir mêlé l'homme du restaurant, dont les yeux brillants de plaisir, à midi, semblaient bafouer ses alarmes de mari, le mettait à la torture.

— Achevez, Orane ; qu'est-ce que vous avez fait, tantôt. Je suis sur des charbons ardents. De quelle vengeance parlez-vous ?

Elle hocha la tête... si lourde de pensées, de désarroi, de chagrins accumulés.

Sa main dans un geste las, se promena sur son front qui lui faisait tant mal, tout à coup.

— Voyons, Orane... cet homme ? Quelles confidences lui avez-vous faites ?

Déjà, une colère s'amassait en lui de tout ce que sa femme avait pu dire ou faire contre lui, pour lui nuire... pour se venger, comme elle venait de l'avouer.

Orane avait dû sentir le grondement impatient de sa voix. Elle releva les yeux et le regarda. Dans le pli dur des lèvres masculines, elle puisa la force d'achever la confession qui allait le blesser.

— Voilà ! Je lui ai tout dit.

Il bondit, exaspéré.

— Quoi ? Tout ? Que signifie ce *tout ?*

— Eh bien ! tout !... Notre rencontre à Barcelone, notre mariage, une heure après... tout, quoi !

Il ne saisissait pas encore. Désorienté, il répéta :

— Notre mariage ?

— Oui.

— Comment je vous ai rencontrée ?...

— Ah ! non ! Ça, je n'ai pas précisé... ni expliqué que vous m'aviez sauvé la vie.

Bien qu'il ne se rendît pas encore compte du but qu'Orane avait poursuivi, il respira. Certains détails pouvaient être mal commentés. Il suffit de si peu de choses pour ternir l'honneur d'une femme, et celui d'Orane lui était cher malgré tout. Son amour-propre, d'ailleurs, exigeait qu'il n'eût épousé qu'une jeune fille irréprochable. Si elle n'avait pas fait allusion à la situation équivoque dans laquelle elle s'était trouvée, tout allait bien.

Il eut le tort de s'en réjouir, en la persiflant... pour la vexer et se venger de la petite alerte où elle l'avait tenu avec ses singulières réticences.

— Naturellement, vous avez passé sous silence ce qui pouvait vous nuire... Parmi un lot de femmes... sur le trottoir ! Ce n'était pas brillant à dire...

Ce fut comme un soufflet qui ranima l'orgueil d'Orane.

— Dites donc, vous ! cria-t-elle, les yeux étincelants. Est-ce une honte d'avoir croisé la mort en victime innocente ?

— Non ! insista-t-il sur le même ton. Mais vous avez préféré ne pas en parler.

— Quel rustre vous faites ! Je n'en avais pas honte. Si je n'en ai pas parlé, c'est que ce n'était pas utile à ma vengeance.

— Votre vengeance ? Je ne vois pas en quoi le fait que je me sois marié sans vous connaître serve votre hostilité ?

Réellement, il sentait s'éveiller en lui le besoin de la contredire... pour la forcer, peut-être à livrer tout ce qui était en elle et qu'elle ne disait pas. Si tel était son but, il dut être satisfait d'y avoir réussi si vite. Elle s'était dressée, en effet, et transfigurée, elle lui jetait à présent à la figure toute sa joie mauvaise.

— Mais vous ne comprenez donc pas, Miguel, que j'ai dit que nous nous aimions, que notre mariage était le résultat d'un coup de foudre, d'un attrait irrésistible...

— Sujet très passionnant pour les lecteurs d'un journal, railla-t-il froidement, en reprenant place dans le fauteuil et en choisissant une nouvelle cigarette, comme s'il trouvait un certain plaisir à continuer cette petite discussion.

Un vague sourire rôdait à nouveau sur les lèvres de l'homme, mais qui aurait pu dire quelles pensées se cachaient sous son apparente sérénité ?

Orane n'était pas d'ailleurs dans un état d'esprit qui pût lui permettre de juger les réactions de son mari.

— Alors, disait-elle, toujours avec emportement vous ne trouvez pas drôle que j'aie proclamé que notre ménage était un ménage d'amoureux ? J'ai dit que vous m'adoriez ! J'ai mis de la passion partout où il n'y en avait pas... dans tous nos gestes : à Barcelone, à Paris, chez nous, ici !... Demain, tout le monde saura que nous sommes mariés et que nous nous aimons.

Ahuri, il continuait de la regarder... mais toujours sans comprendre où elle voulait en venir. Pourtant, sur sa bouche railleuse, le sourire persistait.

— Et vous pensez que je puis être tourné en ridicule parce que je me suis marié, un peu vite, avec une femme que j'aimais... et qui me rendait mon amour ?

— Je pense que tout le monde, maintenant, ne pourra plus ignorer mon existence. On saura que vous êtes marié, que je vis auprès de vous, et toutes vos explications ne résisteront pas devant les miennes.

(*A suivre*).